



VILLE DE
NOTRE-DAME-DES
PRAIRIES

DISCOURS DE MONSIEUR RÉGIS SOUCY
ADOPTION DU BUDGET 2025
2 DÉCEMBRE 2024

Merci Madame Dauphin,
Mesdames, Messieurs,

Le budget 2025 que nous vous présentons aujourd'hui a été élaboré avec rigueur et dans un souci d'équité. Dans un contexte économique toujours complexe, la Ville doit composer avec une augmentation continue des coûts, notamment pour les services directs à la population, qui sont essentiels et incontournables. Cet exercice budgétaire, encore une fois exigeant, nous a poussés à trouver un juste équilibre et à optimiser l'utilisation des ressources municipales pour assurer la poursuite des projets et services de notre Ville.

En 2025, les dépenses de fonctionnement sont de l'ordre de 19 053 000 \$ en incluant l'amortissement des immobilisations. Elles se répartissent comme suit :

Administration générale	2 714 500 \$
Sécurité publique	2 411 900 \$
Transport	4 393 300 \$
Hygiène du milieu	3 389 200 \$
Santé et bien-être	21 500 \$
Aménagement, urbanisme et développement	611 200 \$
Loisirs et culture	4 456 200 \$
Frais de financement	1 055 200 \$
TOTAL	19 053 000 \$

Encore cette année, nous devons souligner qu'une grande part de l'augmentation des dépenses totales est due à celles qui nous sont imposées et donc incompressibles. Les principales variations de coûts imposés touchent notre service de police, notre approvisionnement en eau, notre quote-part dans le transport local, régional et adapté, le déneigement de nos rues, tous des services essentiels. À cela s'ajoutent les frais de financement, dont Mme Dauphin a fait mention tout à l'heure. Ces coûts voient leurs montants augmenter entre 3 % et 32 %, représentant pas moins de 84 % de l'augmentation totale des dépenses pour l'année 2025.

En ce qui a trait aux dépenses plus ou moins compressibles, la Ville a fait l'effort conscient de les limiter à une augmentation de 2,24 % pour 2025, ce qui témoigne de notre

SÉANCE BUDGET

engagement à utiliser de manière responsable les fonds publics dans notre administration. L'objectif est de maintenir des services de qualité et de poursuivre l'aménagement d'infrastructures qui répondront aux besoins de notre population, tout en respectant la capacité de payer des contribuables prairiquois.

Voici donc les différents taux de taxation pour l'année 2025 :

Taxes foncières générales

Catégorie résiduelle - 1 à 5 logements	0,608 \$
Catégorie - Immeubles de 6 logements et plus	0,694 \$
Catégorie - Terrains vagues desservis	1,216 \$
Catégorie - Immeubles non résidentiels (commercial et industriel)	1,556 \$

Les taxes pour l'administration des réseaux d'aqueduc et d'égout ont été séparées en deux nouvelles taxes pour le même montant :

Entretien du réseau d'aqueduc	0,030 \$
Assainissement des eaux usées	0,020 \$

Les taxes spéciales pour le maintien des infrastructures municipales sont maintenues à :

Catégorie résiduelle - 1 à 5 logements	0,060 \$
Catégorie - Immeubles de 6 logements et plus	0,068 \$
Catégorie - Terrains vagues desservis	0,120 \$
Catégorie - Immeubles non résidentiels (commercial et industriel)	0,153 \$

Les compensations liées à la fourniture de l'eau potable et au service d'égout ont été ajustées en fonction des augmentations des coûts pour 2025 :

Aqueduc résidentiel	165,00 \$
Égout :	

SÉANCE BUDGET

▪ Résidentiel	140,00 \$
▪ Commercial et industriel	275,00 \$

Le déploiement du système modernisé de collecte sélective géré par Éco Entreprise Québec (EEQ) a permis de réduire les coûts et de diminuer ainsi la compensation reliée à la gestion des matières résiduelles à :

Résidentiel 19 logements ou moins	130,00 \$
Commercial et industriel	130,00 \$
Habitations multifamiliales de 20 logements et plus	50,00 \$
Logement desservi par un conteneur semi-enfoui	90,00 \$
Chalets	90,00 \$

Concrètement, la hausse du compte de taxes moyen est limitée à moins de 7,50 \$ par mois pour 78 % des contribuables, ce qui correspond à une augmentation de 90 \$ pour l'année.

En complément des mesures budgétaires, le conseil municipal continue de mettre en place des dispositions visant à alléger la pression fiscale. Les modalités de paiement des taxes municipales restent échelonnées sur cinq versements, facilitant ainsi la gestion budgétaire des familles en répartissant la charge sur plusieurs mois. De plus, l'abolition des pénalités pour retard de paiement est maintenue, tout comme le taux d'intérêt de 8 % sur les arrérages.

Sachez aussi que nous poursuivons notre engagement à l'égard des familles en reconduisant tous les programmes de subventions déjà établis, en plus des nouveaux qui ont été adoptés au cours de l'année. Il s'agit notamment de mesures environnementales qui rencontrent beaucoup de succès depuis leur implantation.

En terminant, je souhaite remercier toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration du budget 2025. Ce budget est le fruit d'un travail collectif, fondé sur une vision partagée et une approche équilibrée qui vise à soutenir notre développement tout en restant fidèle à nos principes de transparence et de responsabilité envers la communauté.

Je vous offre mes meilleurs vœux pour l'année à venir.

Régis Soucy
Conseiller municipal et président de la Commission des finances
Notre-Dame-des-Prairies, 2 décembre 2024